

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
8 heures 30 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 49 — — Omnibus.  
5 — 11 — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.  
Départs de Saumur pour Tours.  
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La nouvelle ou plutôt le bruit politique à l'ordre du jour est que, dans une entrevue qu'il aurait eue avec M. Thouvenel, lord Cowley, aurait déclaré, en réponse à des ouvertures faites auprès du cabinet de Saint-James, pour que la France et l'Angleterre opérassent un désarmement simultané, que le gouvernement de la reine ne pouvait, à son grand regret, et pour des motifs qu'il croyait inutile d'expliquer, déferer pour le moment au vœu qui lui avait été exprimé au nom du gouvernement français.

Le *Nouvelliste* de Bâle annonce que le Conseil fédéral a tenu, le 24 et le 25, deux longues séances dans lesquelles il a délibéré sur une nouvelle Note à adresser à la France concernant la vallée des Dappes. On gardera le plus grand secret sur la teneur de cette Note, tant qu'elle ne sera pas arrivée à destination. On la publiera ensuite dans la feuille fédérale. Le ministre de France a eu une nouvelle audience du Conseil fédéral. (*Patrie.*)

Nous n'avons pas de nouvelles d'Italie aujourd'hui. La *Gazette d'Italie* de Turin se borne à dire que le 15 décembre prochain tous les représentants du comité de *providimento* se réuniront à Gènes. Garibaldi doit, dit-on assister à cette réunion, à la suite de laquelle il partira pour aller occuper à Turin son poste de député.

Les interpellations de la question romaine sont renvoyées au 2 décembre.

Nous ferons à cet égard une observation. La Chambre se compose de 420 députés; dans les dernières séances on n'a constaté la présence que de 207 membres. (*La Patrie.*)

L'*Opinione*, de Turin, assure que, par suite de la levée ordonnée, l'armée italienne aura 90 régiments d'infanterie, 7 brigades de bersagliers et 22 régiments de cavalerie.

Suivant la *Gazette de Turin*, il est inexact que Garibaldi ait été nommé commandant des corps

de volontaires. Ce commandement a été confié à Sirtori, par décret royal du 20 octobre. Nous croyons toutefois que si la guerre venait à éclater, le ministère ne tarderait pas à prier Garibaldi d'accepter le commandement des volontaires. Cialdini est arrivé à Bologne. — Havas.

Il vient de se former en Hongrie une société charitable, dite de Saint-Ladislav, placée sous la direction de deux présidents et de plusieurs vice-présidents, parmi lesquels se trouve le fameux chanoine Daniérick, qui doit être l'âme de l'entreprise.

Le but de la société est de fonder et entretenir des établissements pour l'éducation et l'instruction des chrétiens vivant en Orient, en particulier de ceux qui appartiennent à la nationalité hongroise; de venir en aide aux grandes entreprises patriotiques, telles que fabriques, etc.; de continuer à couvrir les besoins généraux de l'Eglise.

Les présidents ont invité les évêques à recommander, par une circulaire, au clergé qui leur est subordonné, l'introduction et la propagation de la société.

La *Presse* de Vienne se demande si c'est bien à la Hongrie de veiller à l'éducation de la jeunesse catholique de l'Orient, et si ce projet ne cache pas plutôt une résurrection de la fameuse Société de Saint-Etienne, qui, en 1848, avait arboré le drapeau de la révolution.

Les journaux de Pesth répondront sans doute à la *Presse* de Vienne, et nous ne tarderons pas à avoir de plus longs détails sur cette affaire; mais nous ne pouvons nous empêcher tout d'abord de penser que les feuilles de Vienne sont disposées à voir, à Pesth, les choses à un certain point de vue, et leur jugement ne saurait être adopté sans appel. (*La Patrie.*)

On assure, dit un télégramme de Pesth, du 25 novembre, que le *judex curiae*, comte Apponyi, a donné sa démission. Il serait remplacé par le comte Almassy. Un certain nombre de magistrats refusent également, assure-t-on, de prêter le serment. — Havas.

Une lettre de Vienne, du 21, nous assure qu'un député du Reichsrath ayant, dans un comité secret, demandé au gouvernement s'il ne serait pas possible de diminuer l'effectif de l'armée autrichienne, le ministre de la guerre aurait répondu que le cabinet espérait pouvoir arriver dans quelques mois à ce résultat, mais que, pour le moment, le fait n'était pas possible. (*Patrie.*)

Les nouvelles de Varsovie offrent toujours ce caractère douloureux que nous constatons à chaque courrier. Rien ne semble devoir changer dans un état de choses dont les périls sont évidents pour tout le monde. L'administrateur du diocèse de Varsovie, dit le *Czas*, est toujours à l'hôpital de la citadelle. Plusieurs étudiants et plusieurs prêtres ont été déportés en Lithuanie, Volhynie, Podolie et Ukraine; un grand nombre de citoyens notables, de jeunes gens et de prêtres ont été transportés au fond de la Russie.

D'après le même journal, des lettres de Russie confirment la nouvelle de l'entrée du marquis Wielopolski dans le comité des affaires de Pologne siégeant à Saint-Petersbourg; les membres de ce comité seraient: le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères; le comte Bludow, le prince Dolgoroukow, Walujew et Wielopolski.

On mande des frontières de la Pologne, le 25: L'empereur Alexandre a appelé à Saint-Petersbourg le chef de la commission des cultes, M. Vidal, auquel le général Soukozanett avait défendu d'accompagner M. Wielopolski, et l'a mis à la disposition de ce dernier.

D'après des lettres de Saint-Petersbourg, la démission du ministre Putiatin serait imminente. M. de Titoff, ancien ambassadeur de Russie à Constantinople, serait désigné comme son successeur. Il serait aussi question de la nomination de M. Kryjanowski comme général gouverneur militaire de Varsovie, en remplacement du général Gerstenzweg. — Havas.

La *Correspondencia*, de Madrid, annonce que M. le baron de Tecco a demandé ses passeports;

FEUILLETON

DE BIEN D'AUTRUI.

(Suite.)

VIII.

Moitié Israélite et moitié Allemand, Boërmann était un honnête homme, un bon père, mais avant tout un fort négociant en toiles.

Durant tout le jour, l'activité régnait dans sa maison: la maison Baërmann père et fils et compagnie!

Puis, lorsque les commis s'étaient retirés, lorsqu'on avait clos les magasins, le patron se complaisait à rester une heure encore dans sa caisse, à revoir les écritures de la journée, à discourir en lui-même sur le présent et sur l'avenir de son commerce.

Il en était ainsi ce soir-là.

Tout à l'extrémité d'une longue salle, dans la pénombre de laquelle on entrevoyait des pyramides de ballots, deux lampes brûlaient, de l'autre côté d'une légère cloison dont la partie supérieure était un grillage de cuivre.

Cet étroit compartiment, — la caisse, le sanctuaire! — avait deux seules ouvertures du côté de la galerie, à savoir: une porte presque invisible, un guichet implanté

sur une planchette de chêne à laquelle le passage de l'argent donnait le poli, le luisant de l'ébène.

A l'intérieur, une seconde porte communiquait dans l'intérieur des appartements.

Le parquet, un peu plus exhaussé que celui du reste de la salle, supportait trois tables, deux chaises et un fauteuil de cuir vert.

Ce fauteuil était placé devant la table du milieu, sur un assez large piédestal, d'où le patron dominait toute la perspective, de côté comme de face: une sorte de trône commercial.

Aux deux tables inférieures, — qu'on aurait pu comparer aux tabourets pour les princes du sang, s'asseyaient quotidiennement Boërmann fils et le premier commis, celui-ci à gauche, celui-là à droite.

L'heure à laquelle le premier commis se retirait, avait sonné depuis longtemps déjà, sa chaise était symétriquement rentrée sous sa table, sa lampe était éteinte.

Les deux autres éclairaient donc la place de Boërmann père et celle de Boërmann fils.

Ils étaient là tous les deux, silencieux au milieu du silence, et penchés chacun sur le grand-livre ouvert devant lui.

En dépit des abat-jour verts qui restreignaient le cercle lumineux, quelques vagues reflets s'égarèrent çà et là, aux angles de la cheminée à la prussienne, sur le cartel suspendu à la muraille et sur le grand calendrier verni

qui lui faisait pendant, dans les ferrures bronzées du coffre fort, dans les interstices brillants du grillage et jusque parmi les blanchâtres enveloppes des premiers ballots empilés dans la grande salle.

Mais les lampes donnaient en plein sur les pages consultées par les deux travailleurs, sur leurs mains, sur le bas de leur visage; les yeux et le front se perdaient quelque peu dans une demi-teinte à la Rembrandt.

La plume à l'oreille, le sourire épanoui, le doigt au bas d'une longue colonne de chiffres, Boërmann père semblait tout à l'orgueil de l'ambition satisfaite. On eût dit le dieu du commerce en personne.

Hélas! il n'en était pas ainsi d'Isaac.

Triste et pâle, le jeune israélite cherchait vainement à dissimuler sa souffrance.

Un hasard fatal venait de remettre sous ses yeux l'ancien compte de feu Samuel Meyer.

Il détournait vivement la tête: les larmes n'aiment pas à tomber sur des chiffres!

Boërmann père, cependant, voyait et comprenait à la dérobée tout cela. Tantôt il se contentait d'en hausser les épaules avec un dédaigneux sourire; tantôt, plus ému qu'il ne se l'avouait à lui-même, il se surprenait à murmurer tout bas:

— Pauvre garçon!

Mais, inflexible comme Brutus, il se gardait bien de parler haut.

il part demain. Nous consentions à remettre les documents étrangers à la politique, à la condition que Victor-Emmanuel retirât ses premières notes. Victor-Emmanuel exigeait que nous retirassions les notes dans lesquelles nous étions déclarés les légitimes dépositaires des archives. — Havas.

L'opinion publique court grand risque d'être induite en erreur par suite de la dépêche de New-York qui parle du débarquement de l'expédition du Nord à Fort-Royal et de la prise de Beaufort. Il était impossible au Sud, en présence d'une côte d'environ 5.000 kilomètres, d'empêcher le débarquement. Mais l'importance de Fort-Royal a été grandement exagérée. Nous ne nous arrêtons pas à signaler ce qu'il y a d'in vraisemblable dans le fait « de papiers importants tombés au pouvoir du Nord, après une canonnade de quatre heures. »

Ce qui est dit de Beaufort, auquel on va donner immédiatement « un collecteur général, » et dont on va ouvrir le port au commerce européen, ressemble à une mystification par trop forte. A-t-on voulu équivoquer sur ce mot de Beaufort? Nous ne pouvons l'affirmer. Toujours est-il qu'il y a deux Beaufort: l'un dans la Caroline du Nord (défendu par le fort Maoun), et qui est un port important, et un autre Beaufort dans la Caroline du Sud (celui dont le Nord s'est emparé), et qui n'est pas le moins du monde un port, mais un lieu de plaisance, un village de quelques maisons, dans lequel les riches planteurs de la Caroline du Sud vont passer une partie de l'été. L'Europe attendra longtemps du coton, si elle doit le recevoir par ce port, qui ne pourrait contenir des chaloupes calant vingt pouces. C'est un port à peu près du genre de celui de Nanterre.

Les fédérés ont débarqué environ 8.000 hommes, et non 15.000. L'expédition n'avait emmené que 14 régiments, soit 10.000 hommes. 5 navires ont dû revenir en arrière, et 3 ont été capturés par les confédérés.

Le corps expéditionnaire ne peut ni avancer ni reculer. Il est séparé de l'intérieur par trois rivières, et l'endroit où est le campement n'est qu'un vaste assemblage de marais et de terrains bas et défoncés, qui sont inondés à chacune des pluies si fréquentes en cette saison de l'année sur les côtes du Sud. (Lg Patrie.)

On écrit de Lisbonne, 17 novembre, au *Moniteur*: « La cérémonie funèbre de l'enterrement du roi a eu lieu hier. Six à huit mille personnes précédaient le cortège, et on peut dire que le reste des habitants de Lisbonne formait la haie ou se trouvait aux fenêtres des rues qu'il devait traverser. On assure que, ni aux funérailles de la reine dona Maria, ni à celles de la reine Stéphanie, l'empressement du public n'avait été aussi grand.

Pour prouver tous les regrets qu'a laissés le roi dom Pedro, le peuple avait envoyé une députation pour offrir au gouvernement de porter le corps de Sa Majesté; mais cette proposition n'a pas été acceptée.

Le cortège, parti à dix heures du palais de Necessidades, n'est arrivé qu'à trois heures et demie à l'église San-Vicente, où sont déposés les

restes mortels de tous les membres de la famille royale. Un si long espace de temps pour parcourir une distance d'environ 3 kilomètres peut donner une idée de l'énorme affluence des assistants.

Tous les ministres, à pied, à la tête de leurs employés, les différentes administrations, des députations de toutes les écoles, toutes les corporations, et enfin les associations patriotiques précédaient sept voitures de la cour, dans lesquelles étaient placées les personnes de la maison du roi. Puis, venait le char funèbre, attelé de huit chevaux caparaçonnés de drap noir. Une petite médaille en argent, offerte au roi à l'époque de la fièvre jaune et à laquelle Sa Majesté attachait beaucoup de prix, était suspendue au poêle qui recouvrait tout le char.

Dès l'arrivée du cercueil dans l'église, on a déposé au pied du cénotaphe la couronne et le sceptre. L'office a immédiatement commencé, et, vers cinq heures, le corps de dom Pedro était descendu dans le caveau royal, où il doit reposer auprès des restes de ses ancêtres.

Lisbonne est plongée dans une tristesse dont on ne peut se faire une idée. Il n'y a personne dans la ville, riche ou pauvre, qui ne porte des habits de deuil ou quelque signe extérieur destiné à témoigner de son affliction. (Patrie.)

#### FAITS DIVERS.

Une dépêche particulière nous apprend que M. le général comte de Goyon, commandant du corps d'armée d'occupation à Rome, et M. le général d'Hugues, commandant de la première division de ce corps, se sont embarqués le 26, à Marseille, à destination de Civita-Vecchia.

— On mande de Zurich, le 25 novembre :

Dans l'élection supplémentaire qui a eu lieu à Genève pour le conseil d'Etat, M. Fazy a échoué. Il n'a obtenu que 2.912 voix. M. Fol-Bry, homme modéré et bon administrateur, a été nommé par 4.673 suffrages.

— Une mesure qu'on dit décidée, est la réduction de la durée de la Bourse, d'une heure, ou au moins d'une demi-heure. La Bourse ouvrira à midi et demi pour fermer à trois heures. Quoi qu'il en soit, on attend ces jours-ci, au palais de la Bourse, la visite de S. Exc. M. Fould, accompagné de M. Haussmann, du président du tribunal de commerce et du syndic des agents de change. M. Fould voudrait se rendre compte, de visu, de la nouvelle distribution projetée dans l'intérieur de l'édifice, afin d'y installer des cabinets de lecture, des bureaux de correspondance, un bureau télégraphique, et enfin un buffet où MM. les spéculateurs pourront, sans négliger leurs affaires, veiller au besoin de leur estomac. Il faut espérer que le confort de ces agencements nouveaux évitera à MM. les spéculateurs le regret de ne plus voir l'ancienne coulisse fonctionner sur boulevards, ce qui ne sera permis en aucun cas.

— Dimanche a eu lieu le banquet annuel pour l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée, sous la présidence du docteur Blanchet. Plus de cent convives y étaient venus, dont la moitié

presque se composait de sourds-muets de tout âge, que le malheur commun et la reconnaissance pour leur protecteur et ami, le docteur Blanchet, réunissaient fraternellement.

On sait que cet infatigable continuateur de l'abbé de l'Epée poursuit avec un zèle et un succès incontestés son œuvre philanthropique, qu'il s'est surtout attaché à améliorer le sort des infortunés que la nature priva de la parole et de l'ouïe; enfin, qu'il les met à même, par une méthode spéciale aussi logique qu'ingéniuse, de se mêler aux parlants, de les comprendre et de se faire comprendre d'eux, plutôt que de rester à l'écart, relégués forcément, comme des parias, parmi leurs frères d'infortune.

L'intérêt qu'inspiraient ces organisations incomplètes se dépouillait pour ainsi dire de tout ce qu'il a en lui-même de pénible et de douloureux. On applaudissait aux efforts de la philanthropie et de la science, et pour un moment on oubliait le malheur de ces déshérités de naissance, tant ce malheur paraissait amoindri. Le geste chez eux n'est pas seulement expressif, il devient éloquent. Le docteur Blanchet est parvenu à faire des sourds-muets orateurs.

En effet, à la fin du banquet, après un toast porté par M. Victor Fouché, conseiller à la cour de cassation, à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, aux dames patronesses et au docteur Blanchet, deux sourds-muets ont gesticulé chacun un discours, que le docteur Blanchet nous a fait traduire dans le langage parlé, et qui était empreint de noblesse et d'élévation.

M. le curé de Saint-Roch, d'autres membres du clergé, plusieurs professeurs et médecins, des illustrations de la science, des lettres et de l'art assistaient à ce banquet.

— Nous trouvons dans le *Moniteur algérien*, du 19 novembre, les renseignements suivants, sur les sondages de puits artésiens dans la Mitidja :

Le sondage entrepris par le service des mines au haouch Ben Tallah, sur la route de l'Arba, est entièrement terminé.

L'eau jaillissante qui se déverse sur le sol et dans un abreuvoir, a été rencontrée à 154 mètres de profondeur; elle circule souterrainement dans une couche de gros graviers de 26 mètres d'épaisseur.

Une colonne de tubes en bois prend l'eau à 154 mètres au-dessous du sol et la conduit au jour. La température de l'eau, à la sortie des tubes, est de 25 degrés 1/4, ce qui correspond presque à une augmentation de 1 degré par 20 mètres de profondeur sur la température des eaux de la surface et la température moyenne de la Mitidja.

Cette eau est d'excellente qualité et très-agréable à boire après être revenue à la température ordinaire.

A 50 centimètres au-dessus du sol, le débit est de 200 litres par minute, ou de 2,880 hectolitres par jour.

— Voici, suivant M. Alphonse Esquiros, le curieux incident qui fit naître l'idée du timbre-poste.

« Un voyageur traversait, il y a une trentaine

Tout à coup le bruit d'un pas lointain réveilla les profondeurs obscures de la galerie.

Une espèce de domestique, tour à tour homme de peine et commis, ne tarda pas à s'avancer.

— Monsieur Boërmann, dit-il, il y a quelqu'un qui demande à vous voir.

— Un client? fit le patron avec une accentuation toute particulière.

— Je ne l'ai pas encore vu ici, monsieur.

— Il est déjà bien tard... les magasins sont fermés... son nom?

— Césaire Heurtevent, répondit lui-même le pêcheur qui, se dégageant de l'archipel de ballots, apparut inopinément dans la partie lumineuse.

Boërmann, aussitôt se leva, salua, sourit.

Ce même salut, ce même sourire, il les faisait depuis une quarantaine d'années cent fois par jour.

S'inclinant à peine, Césaire arriva jusqu'au guichet, et posa la main sur la tablette.

— Vous désirez me parler, Monsieur? demanda le négociant après un silence.

— Oui, Monsieur, mais à vous seul.

— Eloignez-vous, François, laissez-nous, Isaac.

François s'était éclipse déjà; Isaac, sans prononcer un mot, disparut par la porte intérieure.

Durant ce temps, Boërmann avait ouvert la petite porte grillée, et tout en offrant au visiteur inconnu la

chaise du premier commis, il se rassoyait lui-même dans son fauteuil vert, avec l'attitude de l'attente.

— Monsieur, débuta Césaire, qui des yeux avait suivi le jeune homme, votre fils a bien du chagrin!

Une grimace de mécontentement se dessina sur le visage du négociant, et pour décliner ce genre d'entretien, il répondit :

— Les toiles sont rares en ce moment, Monsieur. Néanmoins, la maison Boërmann peut vous offrir...

— Vous ne voulez plus le marier avec M<sup>lle</sup> Noëmi Meyer, interrompit le pêcheur, uniquement parce que son père ne lui a rien laissé... n'est-il pas vrai, Monsieur, parce qu'elle n'a plus de dot?

— Uniquement, Monsieur... et à mon très-grand regret... Mais permettez-moi de vous dire...

— Quelle dot exigeriez-vous pour consentir au mariage?

— Mais, Monsieur...

— Je parle très-sérieusement; répondez de même...

— Il me semble cependant que...

— Répondez, vous dis-je... et peut-être n'aurez-vous pas lieu de vous en repentir... Quel est votre chiffre?

— Monsieur, autrefois nous étions convenus de trente mille francs.

Césaire réfléchit un instant, puis reprit :

— Trente mille francs... soit... je vous les donnerai, moi.

— Vous, Monsieur!

— Mais à une condition... c'est que vis-à-vis de tout le monde, vous m'en garderez le secret; c'est que M<sup>lle</sup> Noëmi elle-même ignorera toujours la véritable cause de votre revirement à son égard. Je veux qu'on ne puisse l'attribuer qu'à une généreuse impulsion de votre cœur, qu'au désir de voir votre fils heureux. Vous voyez, monsieur, que je vous donne tout le beau rôle.

— En effet. Cependant...

— Cependant...

— De quel droit?

— Ah!... il vous faut des explications!

— Mais!

— Sachez donc que j'avais de nombreuses obligations à Samuel Meyer, que je suis un des auteurs de sa ruine, que je l'ai volé...

— Monsieur! se récria Boërmann de plus en plus ébahi.

Césaire ne parut tenir aucun compte de cette interruption, et poursuivit :

— Je m'en suis accusé à sa fille, elle ne m'a pas cru. J'ai voulu l'indemniser, elle a refusé mon argent, elle le refuserait encore. Ce n'est donc qu'à son insu que je puis m'acquitter envers elle, et vous seul m'en offrez le moyen. Comprenez-vous, maintenant?

— Pas trop, pas trop, fit naïvement Boërmann; car en fin, l'affaire restant si secrète, la somme ne se trouvant

d'années, un district au nord de l'Angleterre ; il arriva devant la porte d'une auberge où le facteur s'arrêtait lui-même pour remettre une lettre. Une jeune fille sortit pour la recevoir, la tourna et la retourna dans sa main, puis demanda quel était le prix du port.

« C'était une grosse somme, car évidemment la jeune fille était pauvre, et le facteur demandait un shilling. Elle soupira profondément, dit que la lettre venait de son frère, mais qu'elle n'avait point d'argent, et en conséquence, elle remit la missive au facteur.

« Le voyageur était un homme qui courait le monde pour s'instruire et pour observer; comme il avait bon cœur, il offrit de payer le port de la lettre, et, en dépit de la résistance de la jeune fille, acquitta les frais de poste. Cette résistance opiniâtre, et dans un pareil cas, lui avait pourtant donné à réfléchir.

« A peine le facteur avait-il tourné le dos, que la jeune lavetière avoua que c'était un tour d'adresse, convenu entre elle et son frère; quelques signes hiéroglyphiques marqués sur l'enveloppe lui apprenaient tout ce qu'elle avait besoin de savoir; mais la lettre elle-même ne contenait aucune écriture: « Nous sommes si pauvres l'un » et l'autre, ajouta-t-elle, que nous avons imaginé ce moyen de correspondre et d'affranchir nos lettres.

« Le voyageur, continuant son chemin, se demanda si un système fiscal donnant lieu à de si misérables fraudes n'était pas un système vicieux. Le soleil ne se coucha pas avant que M. Rowland-Hill (car c'était le nom du voyageur) n'eût rêvé à organiser le service de la poste sur une nouvelle base.

« Il s'était dit qu'en Angleterre, où les affections de famille sont très-fortes, mais où les membres vivent ordinairement fort dispersés, où l'esprit de commerce et d'entreprise ne connaît pas de bornes, la correspondance n'était limitée que par l'énormité des frais de poste, et qu'en abaissant cette barrière on rendrait un grand service à la société, sans nuire aux ressources du Trésor.

« Ses vues furent agréées par le gouvernement anglais, et le 10 janvier 1840, les lettres ne payèrent plus que 10 centimes pour circuler dans toute l'étendue des îles britanniques. Cette innovation hardie dépassa bientôt les espérances des législateurs; dix ans plus tard, en 1850, le nombre des lettres s'était accru de 1,500,000 à 7,259,962.

« M. Rowland-Hill occupe actuellement en Angleterre les fonctions de secrétaire de l'administration des postes.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Hier matin, sur les six heures, un violent incendie s'est déclaré à Trèves-Cunault, sur la butte de Bourneau, dans une barge de cinq mille bourrées, appartenant à M. Juteau, maire de Trèves. Une colonne de flammes très-élevée apparaissait de Saumur et avait inspiré les plus vives inquiétudes. Un officier de l'école a été envoyé pour recueillir des renseignements; et plusieurs gen-

darmes de Saumur sont également partis en toute hâte.

Malgré l'empressement des habitants de Trèves et des communes voisines, on n'a pu retirer des flammes que cinq cents bourrées.

On ignore la cause de ce sinistre, mais tout fait supposer que la malveillance n'y est pas étrangère. Au moment où le feu s'est déclaré, il pleuvait abondamment.

Cette barge, fort heureusement, était éloignée de toute habitation. Rien n'était assuré; la perte s'élève à 1,000 fr. environ.

#### On lit dans l'Union bretonne :

« A la nouvelle de la scène épouvantable qui avait eu lieu à la Jaunaye, deux agents de police, les sieurs Paul Vrignaud et Charles Thomas, ont été envoyés pour explorer la commune de Saint-Sébastien et se mettre sur les traces du nommé Grimaud, l'auteur de l'assassinat commis sur MM. Albert père et fils.

« Arrivés à la Jaunaye, ils apprirent que Grimaud avait été vu dans les bois de la Patouillère, à deux kilomètres de la maison Albert. Ils s'y sont rendus de suite et y ont trouvé un gendarme de la résidence de Pont-Rousseau. Après avoir causé un instant avec lui, ils sont allés un peu plus loin. Ils revinrent ensuite sur leurs pas et retrouvèrent à la même place le gendarme et quatre hommes du pays.

« Quelques minutes après, Grimaud, poursuivi par deux paysans, armés l'un d'un broc et l'autre d'un bâton, a été aperçu dans un chemin. Le gendarme et les agents sont allés à sa rencontre. Le coupable s'est rendu au gendarme en disant : « Je suis un malheureux, emmenez-moi. » Le gendarme, aidé des agents, l'attacha avec des cordes et il a été reconduit à la Jaunaye, d'où on l'a amené à Nantes.

« Ecroué à la prison, Grimaud a été interrogé par M. le juge d'instruction.

« On pense qu'il pourra comparaître devant le jury dans la prochaine session des assises.

« Ce matin, le jeune Albert, quoique son état soit extrêmement grave, laissait encore une lueur d'espoir aux médecins. Hier, il a été administré au milieu de ses onze frères et sœurs; il a montré dans cette circonstance un courage admirable et une résignation touchante.

« P. S. Au moment où nous mettons sous presse, on nous communique des renseignements d'après lesquels l'état du jeune blessé tendrait à s'améliorer.

« Les médecins ont presque l'espoir que la blessure se cicatrisera intérieurement; malheureusement le plomb et des morceaux de vêtements sont dans la plaie, qui n'a pas encore été sondée.

« L'état de M. Albert père est aussi satisfaisant que possible.

Un projet de loi vient d'être soumis au conseil d'Etat, concernant les délais des pourvois devant la Cour de cassation en matière civile.

Il porte que le délai pour se pourvoir en cassation sera de deux mois, à compter du jour où la signification de la décision, objet du pourvoi, aura été faite à personne ou à domicile.

Le demandeur en cassation est tenu de signifier l'arrêt d'admission à personne ou à domicile, dans les quarante-cinq jours, après sa date; sinon il est déchu de son pourvoi envers ceux des défendeurs à qui la signification aurait dû être faite.

Le délai pour comparaître sera d'un mois à partir de la signification de l'arrêt d'admission faite à la personne ou au domicile des défendeurs.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 29 novembre. — Les nouvelles de Constantinople, du 20, annoncent que la Porte a communiqué aux ambassadeurs, y compris le représentant de l'Italie, le projet de firman réglant la cession des Principautés par la Turquie durant la vie du prince Couza.

Turin, 26 novembre. — Le duc Proto Maddaloni, député napolitain, ayant déposé sur le bureau de la chambre une pétition provoquant une enquête parlementaire sur la situation de Naples, dans des termes d'une extrême violence contre le Piémont, et l'Opinione ayant engagé le duc Proto à retirer cette pétition ou à donner sa démission, le bureau de la chambre, après quelques discussions, a décidé que lecture serait faite de la pétition, en séance publique. Cet incident fait beaucoup de bruit. — Havas.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 23 novembre.

Revue politique de la semaine. — Avènement au trône de Portugal de Louis I<sup>er</sup>. — Courrier de Paris. — L'île de Madagascar. — L'état de siège à Varsovie. — Causerie dramatique. — Chronique littéraire. — Sainte-Cécile. — Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. — Frédéric Zwirner, architecte de la cathédrale de Cologne. — Inauguration de l'hospice de Gisors. — Jantzo l'Haydouk, nouvelle (suite). — Voyage de sir Edmund Broomley à la recherche d'une tasse à thé. — Gazette du palais. — Phidias, sa vie et ses ouvrages. — Inauguration de l'église réformée de Lucerne.

Gravures : Louis I<sup>er</sup>, roi de Portugal. — Madagascar (trois gravures). — Radam II, roi de Madagascar. — La place de Saxe à Varsovie. — Sainte Cécile, fac-simile d'un dessin inédit de Mignard. — Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. — F. Zwirner. — Hospice de Gisors. — Voyage de sir Edmund Broomley (dix gravures). — Jaillissement des eaux du puits de Passy. — Nouvelle église réformée à Lucerne. — Echees. — Rébus.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, rue Milton, 7, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 5, le 6 et le 7 décembre. (577)

#### BOURSE DU 26 NOVEMBRE.

5 p. 6/0 baisse 25 cent. — Ferme à 69 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 96 15.

#### BOURSE DU 27 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 69 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 96 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

pas portée sur mes livres, quelle garantie auriez-vous que...

— Oh ! interrompit Césaire avec un calme effrayant, si le mariage ne se faisait pas tout de suite, je vous tuerais !

A cette déclaration si catégorique, Boërmann bondit hors de son fauteuil.

— Ne craignez rien, sourit amèrement le pêcheur, je sais que vous êtes un honnête homme, et j'ai pleine confiance en vous. Répondez-moi donc franchement et par un seul mot : oui ou non ?

— Dame, monsieur, si tout cela est bien réel...

— Oui... ou non !

— Oui.

— Parole d'honneur ?

— Parole d'honneur !

— C'est bien, monsieur... je vous remercie; avant huit jours vous aurez l'argent.

— Et, grave comme il était venu, Césaire Heurtevent sortit.

#### IX.

Boërmann avait traité bien des affaires en sa vie, mais jamais aucune de cette façon-là.

Aussi, fut-il longtemps à se remettre.

— Bah ! conclut-il, c'est un fou... il ne reviendra pas.

Le père d'Isaac se trompait.

Césaire était déjà reparti pour Trouville, et, chemin faisant, — c'était à pied, par une belle nuit toute semée d'étoiles, — il songeait aux moyens de réaliser immédiatement la dot de Noëmi Meyer.

Il connaissait un sien confrère auquel la Jeanne-Marie avait, comme on dit, donné dans l'œil, et qui ne manquerait pas d'en offrir un bon prix, argent comptant.

Quant à sa maison, — la maison où il était né, où sa mère avait fermé les yeux ! — elle touchait précisément à la propriété d'un riche Parisien, impatient de s'agrandir, et qui s'estimerait fort heureux de l'acheter au taux qu'on en demanderait.

Le pêcheur en demanda juste ce qu'il lui fallut pour compléter son chiffre.

Cinq jours après, il était de retour à Lisieux, et se représentait chez Boërmann, à la même heure que lors de sa première visite.

Seulement, comme il connaissait maintenant la maison, il n'eut plus recours au domestique; il alla tout droit au guichet.

Les deux Boërmann étaient encore-là : le fils tout à sa douleur, le père tout à son calcul.

Césaire frappa tout-à-coup sur la planchette, et dit :

— C'est moi !

Après un premier étonnement, Boërmann éloigna Isaac, et fit entrer Césaire.

Sans qu'un seul mot se prononçât entre eux, le pêcheur sortit de sa poche un portefeuille, et sur le coin de la grande table, compta l'un après l'autre trente billets de mille francs.

La lampe éclairait cette scène muette. Les deux hommes enfin relevèrent la tête et se regardèrent.

— J'ai votre parole, fit le pêcheur.

— Je la tiendrai, répondit le négociant.

Puis, sentant le besoin de s'excuser vis-à-vis de cet homme, dont la simple grandeur le faisait si petit :

— Il ne faut pas m'en vouloir, ajouta-t-il avec une animation factice. Je suis père... vous comprenez... Ma belle-fille devait avoir une dot... Que diable ! c'est l'usage, c'est la loi, c'est la signification de la pièce d'argent que... que...

— A quand la demande en mariage ? interrompit fort à propos Césaire.

— Ce soir même, s'écria Boërmann, à l'instant... Qu'est-ce que je demandais, moi... ? le bonheur de mon fils !

Il cherchait déjà sa canne et son chapeau, il rappelait à toute voix Isaac.

— Je serai devant la maison Bridot, dit en se retirant Césaire.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GASNAULT.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 novembre 1861, déclare le sieur Louis Gasnault, aubergiste, demeurant à Saumur, rue de la Chouetterie, en état de faillite ouverte, nomme M. Jules Rottier, membre du tribunal, juge commissaire de la faillite, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du tribunal,  
Th. BUSSON.

### CONCESSION du CANAL DE LA DIVE.

#### ADJUDICATION

Ème sur une seule enchère.

Et sur baisse de mise à prix.

En la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M<sup>r</sup> ROQUEBERT, l'un d'eux, le mardi 17 décembre 1861, à midi :

1<sup>o</sup> Du droit à la concession temporaire du Canal de la Dive et à la navigation du Thouet, depuis ce Canal jusqu'à la Loire;

2<sup>o</sup> D'une chute d'eau et bâtiment y attaché;

3<sup>o</sup> De 6 hectares 43 ares de terre-marais.

Mise à prix baissée :

150,000 francs.

S'adresser :

1<sup>o</sup> A Paris, à la Caisse hypothécaire, rue Cadet, 9;

2<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> ROQUEBERT, notaire à Paris, rue Sainte-Anne, 69, dépositaire du cahier des charges;

3<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, dépositaire des conditions de l'enchère;

4<sup>o</sup> A M. BERNARD, gérant du Canal, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (568)

**GUERISON**

connue depuis 1840. — Depot dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fab

Etude de M<sup>r</sup> AUBERT, notaire à Mazé.

### MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ DE DÉTAIL A VENDRE.

Cette propriété, située, pour la majeure partie, dans la commune de Mazé, et, pour le surplus, dans celles de Beaufort et Cornillé, et dans les plus riches cantons de ces communes, au milieu de villages populeux, se compose de quinze fermes, contenant ensemble 66 hectares 77 ares 44 centiares, divisés en 200 articles, dont plusieurs sont eux-mêmes susceptibles d'être subdivisés.

Elle se trouve dans les conditions les plus exceptionnelles pour une revente facile et avantageuse en détail.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>r</sup> AUBERT, dépositaire des plans.

### A LOUER

Présentement,

### UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

### A LOUER

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT AU SECOND, maison de M<sup>me</sup> veuve LECHAT, rue d'Orléans, 99. (508)

### A LOUER

### MAISON

Rue Beaurepaire.

S'adresser à M<sup>me</sup> BOUCHET, même rue, n<sup>o</sup> 33. (522)

### A LOUER DE SUITE

### MAISON

Avec Écurie et Remise,

Située rue des Forges, n<sup>o</sup> 10,

S'adresser à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>r</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M. BOILESVE, de Saint-Cyr-en-Bourg.  
Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Nos d'ordre.	Sections.	Nos du plan.	CANTONS.	NATURE.	CONTENANCES.
1 <sup>o</sup>	A	944	La Lonière	terre et vigne	H. A. C. » 99 »
2 <sup>o</sup>		1323	Clos-Herpin	vigne	» 7 »
3 <sup>o</sup>		1322	La Grande-Rue	d <sup>e</sup>	» 16 90
4 <sup>o</sup>	B	804	Les Villaises ou Clos-de-la-Croix	d <sup>e</sup>	» 89 »
5 <sup>o</sup>		1192	Les Perruchers	d <sup>e</sup>	» 6 50
6 <sup>o</sup>		1232	Les Muraux	d <sup>e</sup>	» 2 60
7 <sup>o</sup>		1238	Les Muraux	d <sup>e</sup>	» 7 20
8 <sup>o</sup>		1244	Les Muraux ou l'Echaudier	d <sup>e</sup>	» 16 60
9 <sup>o</sup>		1249	D <sup>e</sup>	d <sup>e</sup>	» 12 80
10 <sup>o</sup>		1250	Le Clos-Chapeau	d <sup>e</sup>	» 49 »
11 <sup>o</sup>	C	32	Les Coudreaux ou la Gruche	d <sup>e</sup>	» 1 55 »

TOTAL DES CONTENANCES . . . 6 61 60

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>r</sup> E. LEROUX.

Librairie MONNOYER FRÈRES, éditeurs, au Mans (Sarthe).

## HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

# PROVINCE DU MAINE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,  
Avec des considérations pratiques sur le caractère,  
les mœurs, les usages de ses habitants.

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES  
ET DE SES HOMMES REMARQUABLES ANCIENS ET MODERNES,

Par A. LEPelletier de la Sarthe.

2 beaux volumes in-8<sup>o</sup> de 600 pages au moins chacun.

### SOUSCRIPTION.

Le prix de l'ouvrage est de 12 fr. pour les souscripteurs seulement, sans aucune autre obligation que de solder, en le recevant, chacun des deux volumes qui formeront tout l'ouvrage, dont le manuscrit est prêt. L'impression sera terminée dans le cours de l'année.

On souscrit à Saumur au Bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

## Maison HENRI FRANCK, de Tours.

# HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS.

# CHEMISES, GILETS DE FLANELLE.

Rue Saint-Jean, ancienne maison Niverlet.

Le représentant de cette maison a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a déballé, pour quelques jours, en cette ville, un grand et beau choix de VÊTEMENTS POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS. L'élégance de la coupe, la qualité de la marchandise et l'extrême modicité des prix, ne laissent rien à désirer.

Tout vêtement porte, pour la garantie de l'acheteur, la marque de fabrique de la maison HENRI FRANCK.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,